

PROCES VERBAL

DESCRIPTIF

**LE QUINZE JUILLET
DEUX MILLE VINGT**

A LA REQUETE DE LA :

Maître Michel ASTIER, de nationalité française, mandataire judiciaire, demeurant 1 rue Roux de Brignoles 13286 MARSEILLE es qualité de mandataire liquidateur de Madame Dominique FANTOZZI, avocat, née le 26 février 1964 à MARSEILLE, désigné à ces fonctions selon jugement du Tribunal de grande instance de MARSEILLE du 26 mai 2015 ;

Ayant élu domicile à Marseille 13006, 35 rue Saint Jacques au Cabinet de Maître Sébastien SALLES, avocat au barreau de Marseille,

Assisté par **Maître Martial VIRY**, membre de la SCP DAYDE PLANTARD ROCHAS & VIRY, inscrite au barreau d'AIX EN PROVENCE ayant son siège 13 place John Rewald à AIX EN PROVENCE (13100) ;

Agissant en vertu d'une **ordonnance sur requête rendue par le Président du Tribunal de grande instance de Marseille en date du 18 décembre 2019**

En application des articles R322-2 et R322-3 du code des procédures civiles d'exécution,

NOUS **Emilie TEDDE-MARCOT** HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIE MEMBRE DE LA SCP DAVID MOYA ET EMILIE TEDDE-MARCOT TITULAIRE D'UN OFFICE D'HUISSIER DE JUSTICE A LA RESIDENCE D'AIX EN PROVENCE Y DOMICILIE 1 AVENUE PASTEUR

Avons été désigné afin de dresser le procès-verbal descriptif dans le cadre d'une vente sur licitation, des immeubles suivants :

Aux vues du relevé de propriété sollicité les biens consistent en un appartement et une cave sis à MARSEILLE (13008), Quartier Bonneveine, Parc du Collet, Bâtiment B2 ;

**DESIGNATION DE
PROPRIETE
ET CADASTRALE**

Le bien dont s'agit faisant l'objet du présent procès-verbal descriptif sont désignés ainsi qu'il suit :

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE, 13008, Quartier Bonneveine, Parc du Collet figurant au cadastre de ladite commune Section 836 H n°58 pour une contenance de 1 ha 62a et 30ca :

Le lot n°19 : un appartement sis au premier étage de l'immeuble 2 composé d'un hall, un séjour, deux chambres, salle d'eau, WC et les 59/360 indivis des parties communes spéciales et les 59/9000 indivis des parties communes générales

Le lot n°26 : une cave au sous-sol du bâtiment 2 portant le n°4 et les 1/360 indivis

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination et en particulier tout matériel pouvant avoir un caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

DESCRIPTION

Certifions nous être transporté ce jour, le **QUINZE JUILLET DEUX MILLE VINGT** à MARSEILLE 13008, Quartier Quartier Bonneveine, Parc du Collet, bâtiment B2 ;

Où étant, nous avons procédé aux constatations suivantes.

Nos opérations ont débuté à 14h30

Nous sonnons à l'habitation. Monsieur Gérald KHAYAT est présent et nous autorise l'accès à son logement et à la cave.

SITUATION DU BIEN IMMOBILIER

- Situation Générale :

Le bien est situé sur la commune de MARSEILLE, chef-lieu du département des Bouches du Rhône et Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Elle est bordée par le Mer Méditerranée à l'ouest et au Sud.

Il s'agit de la deuxième commune de France.

- Situation précise du bien immobilier décrit :

Le bien est situé à proximité de la mer Méditerranée.

Afin de resituer le bien nous intégrons un cliché photographique issu du site geoportail.fr (bien indiqué par une flèche rouge).



DESCRIPTION HABITATION

HALL D'ENTREE ET DEGAGEMENT

Le sol est recouvert de carrelage.

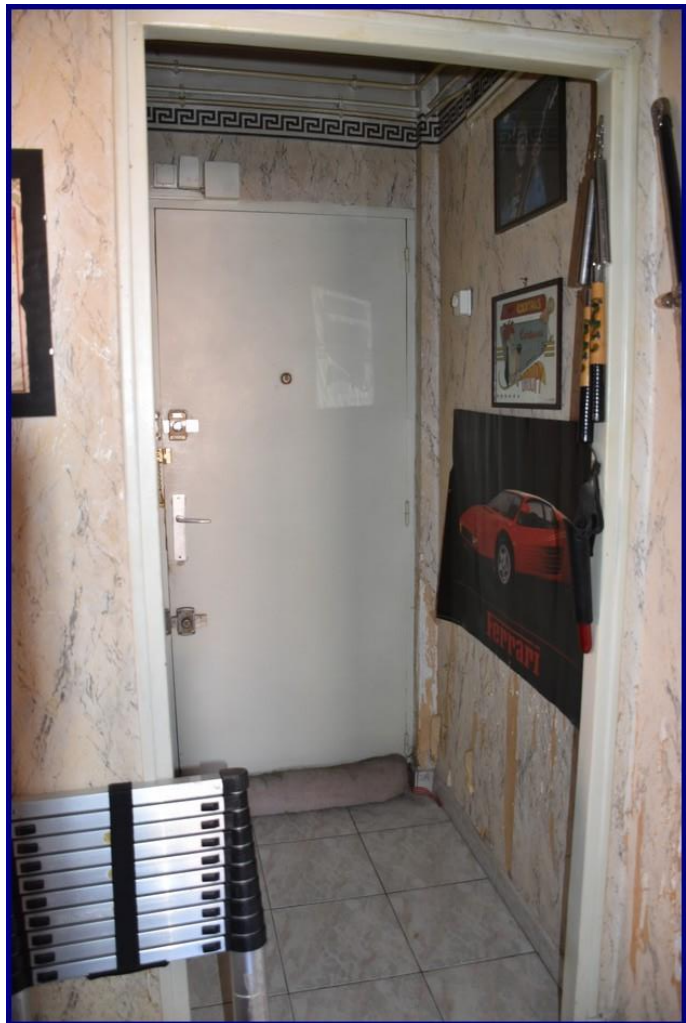
Les murs sont tapissés et le plafond est peint.

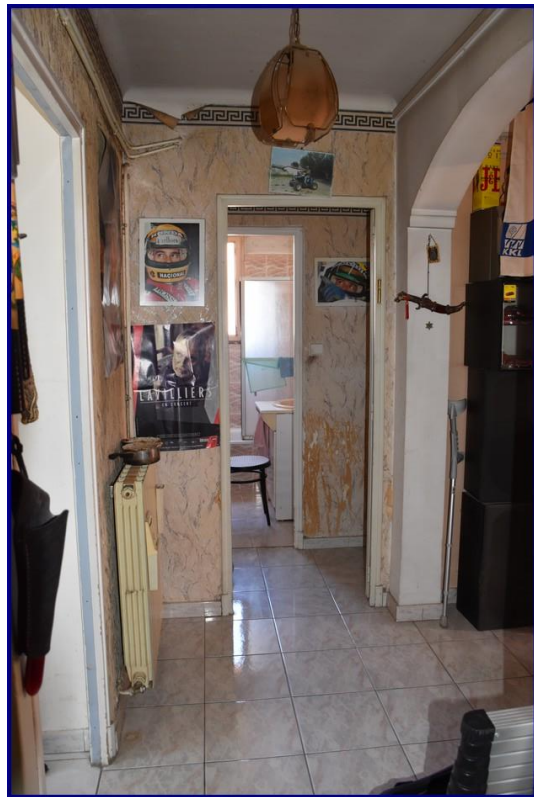
Dans l'entrée, nous notons la présence d'un placard aménagé avec portes coulissantes. Le tableau électrique se trouve dans ce placard.

L'entrée s'ouvre sur un dégagement desservant le salon, la cuisine et l'espace nuit.

Dans le dégagement, le sol est carrelé.

Les murs sont tapissés et le plafond est peint.





CUISINE

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont en partie carrelés et en partie peints.

Le plafond est peint.

Cette pièce est équipée de meubles de rangement hauts et bas, d'un évier avec robinetterie et d'une plaque de cuisson.

Un chauffe-eau est présent dans la cuisine.

Cette pièce donne sur un balcon.





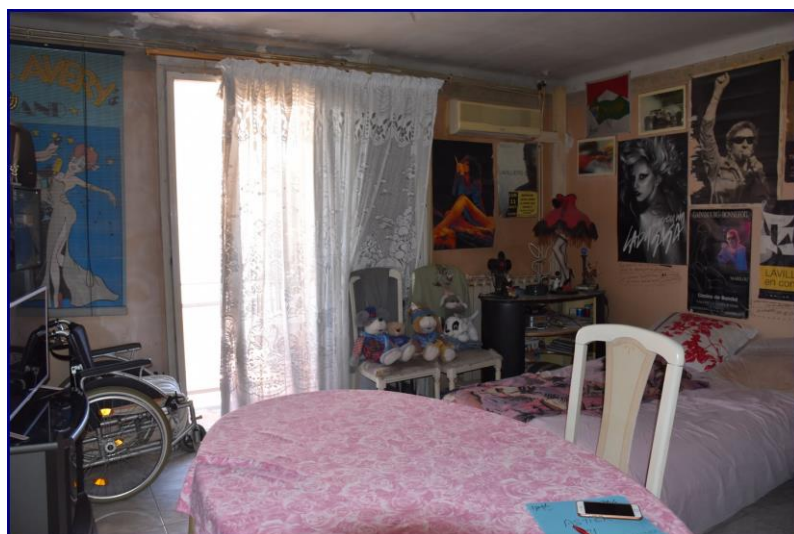
SALON

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont tapissés.

Le plafond est peint.

Le salon donne sur une petite terrasse.



ESPACE NUIT

DEGAGEMENT

Le sol est carrelé, les murs sont tapissés et le plafond est peint.

Cette pièce ouvre sur deux chambres, une salle de bains et un WC.

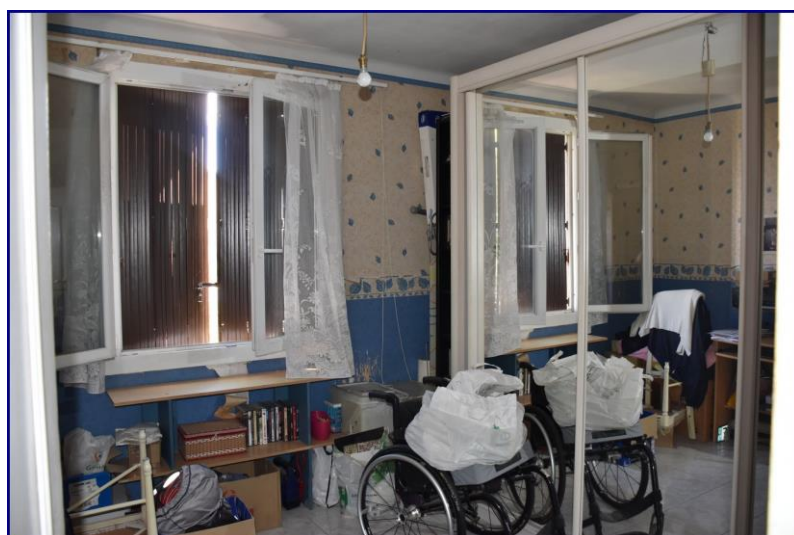
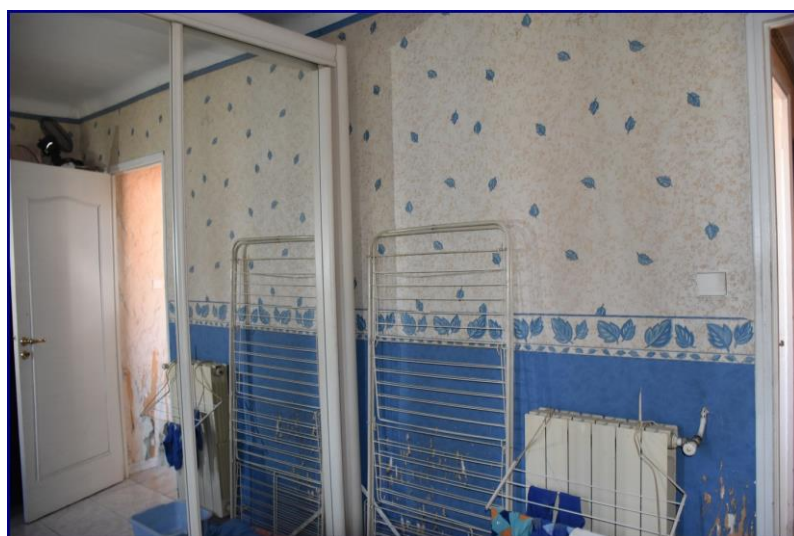
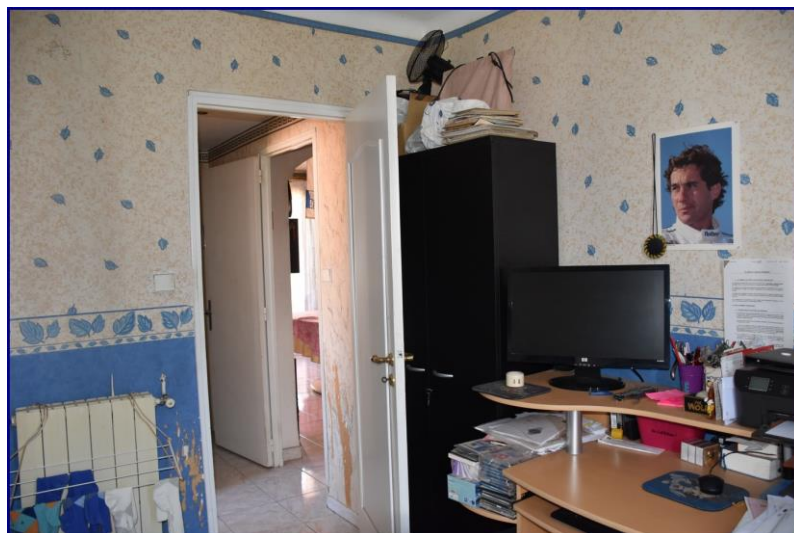


CHAMBRE

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont tapissés.

Le plafond est peint.

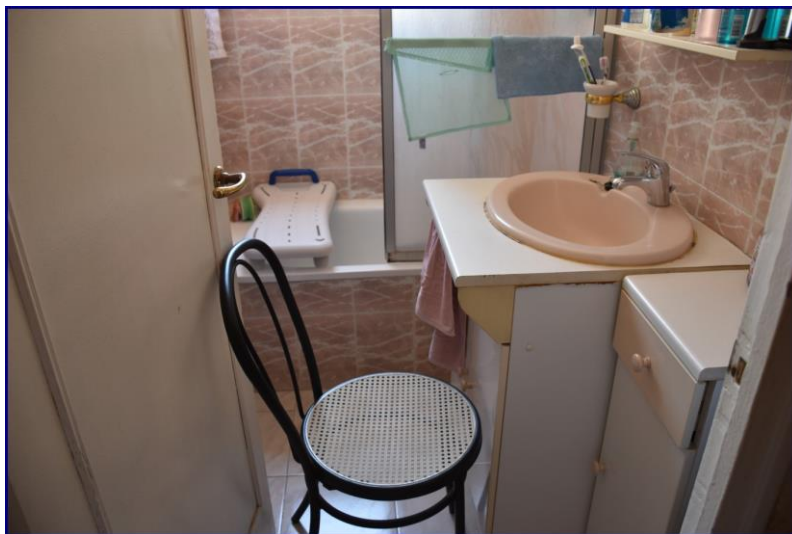


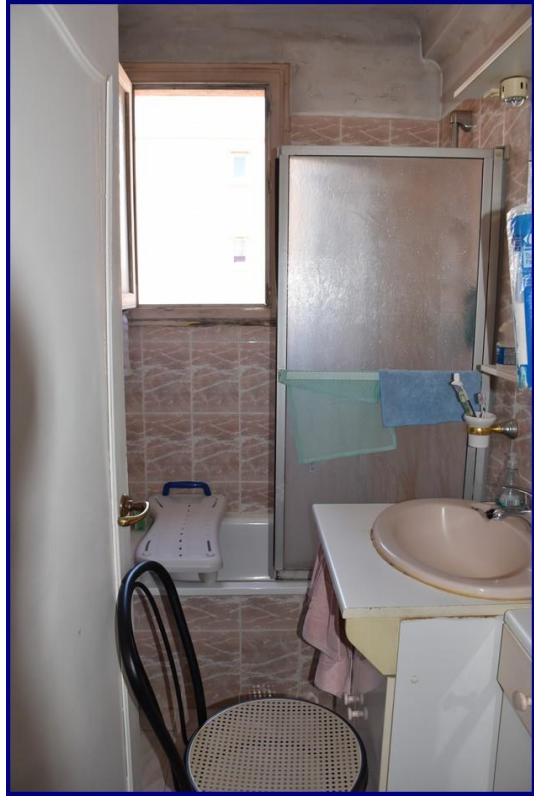
SALLE DE BAINS

Le sol et les murs sont carrelés.

La partie haute des murs et le plafond sont peints.

Cette pièce est équipée d'une baignoire avec robinetterie, matériel complet pour la douche et paroi de douche, d'un meuble deux portes avec lavabo et robinetterie, d'un meuble bas un tiroir une porte, d'un miroir mural avec étagère et d'un meuble une porte.





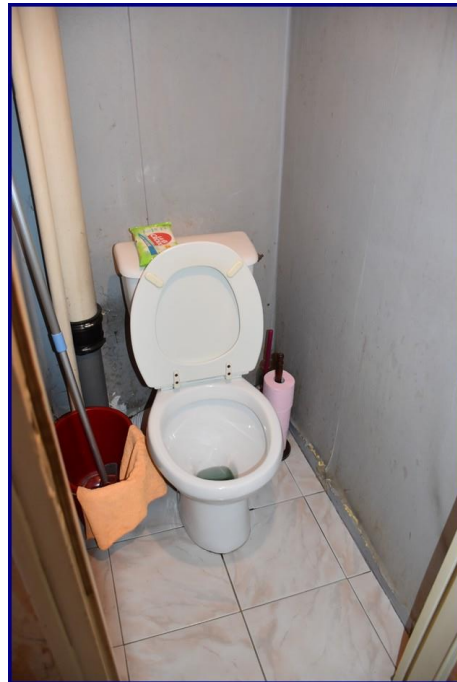
WC

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont tapissés.

Le plafond est peint.

Cette pièce est équipée d'un WC avec cuvette, abattant et système de chasse d'eau, d'une étagère en hauteur et d'une petite armoire à pharmacie.

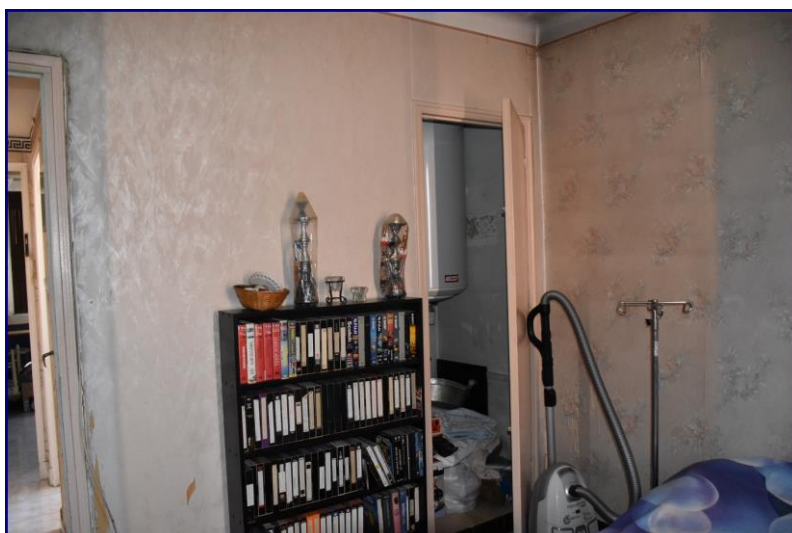


CHAMBRE 2

Le sol est carrelé.

Les murs sont tapissés et le plafond est peint.

Nous constatons la présence d'un placard contenant un chauffe-eau.





DESCRIPTION CAVE

Nous nous rendons au sous-sol.

La cave correspondant au logement est la deuxième cave à droite.

Le sol, les murs et le plafond sont à l'état brut.



**CONDITIONS
D'OCCUPATION**

Monsieur KHAYAT nous rappelle qu'il occupe personnellement l'appartement.

Il nous précise être handicapé et nous présente sa carte d'invalidité.

**SUPERFICIE
ETAT PARASITAIRE
AMIANTE**

Monsieur Vincent TENA intervenant pour la société ALPES DIANOSTIC a été requis à l'effet d'établir les attestations relatives aux thermites, à la présence de plomb et d'amiante, et de la surface de l'immeuble saisi ainsi que le pronostic de performance énergétique DPE et de toutes expertises nécessaires en la matière.

Ces documents sont joints au présent acte.

Nos opérations ont pris fin à 15h45

Nous précisons que les clichés photographiques annexés au présent ont été pris au moyen d'un appareil photo numérique, et ont été développés sur un ordinateur avec, le cas échéant, comme seules modifications la forme (format, luminosité)

Nos opérations étant terminées, nous nous sommes retiré et avons en foi de quoi dressé et clos le présent procès-verbal et ce, pour servir et valoir ce que de droit

COUT DE L'ACTE :

Emolument	220.94 €
Article A.444-18	75.00 €
Article 444-48 SCT	7.67 €
Sous Total	303.61 €
TVA 20.00%	60.72 €
Taxe	14.89 €
Total	379.22 €

Emilie TEDDE-MARCOT

